

EREA le Mirantin

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

3 avenue de Winnenden

BP 128

73208 ALBERTVILLE cedex

Tel : 04 79 32 40 17

intendance.0731045p@ac-grenoble.fr

Vérifications techniques

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières

Annonce par téléprocédure sur le **site de l'association journées de l'intendance**.

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Siret : 197 310 451 000 12

Pouvoir adjudicateur : Sabrina PERSONNAZ, Provisseure

Contact : Didier HOURS, Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements: agent comptable du lycée René Perrin, Ugine

1. OBJET

Le présent marché porte sur les **opérations de vérifications et de contrôles périodiques obligatoires** qui doivent être effectuées dans les établissements (ERP).

Durée du marché : le marché est conclu pour une durée de 3 ans (début prévisionnel du marché : 20 juin 2024). Le marché est renouvelable deux fois pour une durée d'un an, par reconduction expresse.

Lieu d'exécution : EREA le Mirantin, ALBERTVILLE

L'établissement est composé de 5 bâtiments :

- Bâtiment administration et logements (RDC, R+1, R+2)
- Internat (RDC, R+1, R+2)
- Restauration (RDC, R-1)
- Enseignement externat (RDC, R+1)
- Ateliers d'enseignement professionnel(RDC)

Vérifications périodiques réglementaires des installations techniques :

- Vérification périodique des installations électriques basse et très basse tension. Temps estimé pour procéder à la vérification des installations : entre 1,5 et 2 jours.
- Vérification quadriennale des installations électriques (prochain contrôle : 2025).
- Vérification périodique en exploitation des installations de gaz combustible en cuisine.
- Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson.
- Visite triennale du Système de Sécurité Incendie et désenfumage mécanique (prochain contrôle : 2025).
- Vérification périodique d'un appareil de levage (chariot élévateur gerbeur à conducteur porté Komatsu, type FG18HT-1E1), visite semestrielle.
- Vérification périodique d'un portail automatique (hauteur < 3 mètres), visite semestrielle.
- Inspection périodique d'un récipient d'air comprimé de 500 litres (prochain contrôle : 2025).
- Vérification bisannuelle d'installations sportives : 2 panneaux de basket (prochain contrôle 2024).
- Vérification bisannuelle d'installations sportives : 2 cages de handball (prochain contrôle 2025)

La visite des installations est possible les jours ouvrables, du 10 au 12 avril 2024, du 15 au 16 avril 2024, du 29 avril au 13 mai 2024, sur rendez-vous.

Modification des prestations

En cours de marché, le nombre d'installations pourra être modifié, en plus ou en moins, du fait d'une création ou d'une suppression d'une installation.

La résiliation du marché serait prononcée d'office dans le cas d'une suppression totale d'une installation.

À chaque modification, un avenant au marché sera établi. Cet avenant précisera notamment :

- La date d'effet de la modification,
- Le nouveau prix de base arrêté dans un nouvel acte d'engagement.

Les visites devront

- faire l'objet préalable d'un rendez-vous,
- être consignées dans le registre de sécurité de l'établissement,
- donner lieu à un rapport détaillé mentionnant les mesures de sécurité à prendre, dans un délai maximum d'un mois (rapport dématérialisé).

2. PRIX

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2024, date de réception de l'offre.

Les prix sont ajustables par référence aux tarifs ou barème propres au titulaire. À l'issue de chaque période de validité annuelle, le titulaire du marché s'engage à faire parvenir à l'établissement par courriel son nouveau tarif (ou barème) avec un préavis de deux mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement. À défaut, le prix sera réputé maintenu pour l'exercice suivant.

La clause limitative dite « de sauvegarde » s'applique : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date d'application de la nouvelle référence lorsque l'augmentation de cette référence est supérieure à 5%.

3. DEPOT DES OFFRES

Documents contractuels :

- Le présent document paraphé par le candidat,
- La proposition financière,
- Le mémoire technique indiquant les moyens et procédures mis en œuvre pour effectuer les prestations.

Critères de sélection des offres : offre la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 75 %
- Dossier technique : 25%

Date limite de dépôt des offres : 15 mai 2024 à 16 heures

- en déposant vos offres sur cette plateforme,
- par courrier électronique (intendance.0731045p@ac-grenoble.fr).

Un accusé de réception de l'envoi sera adressé à l'expéditeur par courrier électronique dans les 48 heures ouvrables suivant la réception.

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.